



Envoyé en préfecture le 07/11/2019  
Reçu en préfecture le 07/11/2019  
Affiché le 07/11/2019  
ID : 063-200071199-20191104-CCPL\_2019\_140-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 38                | 34 dont 4 pouvoirs      |

Date de convocation : 29 octobre 2019  
Date d'affichage : 29 octobre 2019

### SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), André DEMAY, Claude DESNIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, Guy TIXIER.

#### Absents :

Sandrine COUTURAT, Roland GENESTIER, Pierre LYAN et Jean-Jacques MATHILLON.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOLINIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-140 : ZA JULLIAT EST – VERSEMENT AU CONCESSIONNAIRE**

Rapporteur : Marc CARRIAS

La communauté de communes Plaine Limagne a confié l'aménagement de la ZAC Julliat Est à la Société d'équipement d'Auvergne (SEAu). La communauté de communes Plaine Limagne a sollicité les partenaires financiers.

Par convention en date du 4 décembre 2017, le conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient la réalisation de l'extension de la zone d'activités Julliat Est à Aigueperse, réalisée par la communauté de communes Plaine Limagne. Ce soutien financier, d'un montant de 203 045 €, s'inscrit dans la cadre du contrat territorial de développement durable (CTDD).

Par convention en date du 8 décembre 2017, la région Auvergne-Rhône-Alpes soutient ce même projet. Ce soutien financier, d'un montant maximal de 250 000 €, s'inscrit dans la cadre du "Développement économique des territoires".

Suite à notre demande de versement d'acomptes, comme les prévoient les conventions citées, la communauté de communes Plaine Limagne a perçu 141 511 € de la part de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 3 septembre 2019 et 101 522 € de la part du conseil départemental du Puy-de-Dôme le 10 septembre 2019.

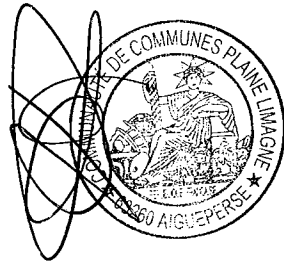
Il convient de verser les montants correspondants à l'aménageur (concessionnaire).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

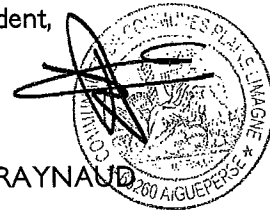
- de verser à la SEAu la somme de 243 033 €, et dit que cette dépense est inscrite au Budget Annexe Zone d'Activités Julliat Est 2019, en section de fonctionnement à l'article 605.
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 07/11/2019  
Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD